

## Compte-rendu du conseil d'école du lundi 15 février 2016

### Etaient présents :

**Inspection éducation nationale :** Excusée : Mme Neplaz

**DDEN :**

**Municipalité :** Mr Nicolas,

Mr Josse

Excusé : Mr Quintard.

**Centre de loisirs**

Me Oges

**ATSEM maternelle :** Mmes Kozik, Hercé

Excusée : Mme Garrigou

**Enseignants Elémentaire :**

Monsieur Fortant (CE1), Mmes Bernaud (CP), Le Doaré (CM1), Boullard (CE2),

Leblanc (CM1/CM2), Bodénant (CE1/CM2)

Excusée : Mme Durand

**Enseignants Maternelle :**

Mme Catinot (PS), Mme Mimouni Moinard (MS/GS)

Excusée : Mme Badoux (MS/GS)

**Parents : Titulaires élém :** Mmes Stupnicki, Gallot

Parents excusés : Mme Algara, Mr Jacobberger

Parents : Suppléants :

**Parents : Titulaires maternelle :** Mr Millet, Mme Raulin

Parents : Suppléants : Mme Durand

Parents excusés : Mme Walraeve

.....  
1) Désignation du secrétaire de séance : Mr Fortant, Mme Catinot

2) Transmission des PAI :

Le projet d'accueil individualisé (PAI) est un document qui organise la vie quotidienne de l'enfant en milieu scolaire. Il précise ses besoins thérapeutiques (traitement, régime alimentaire...) pour permettre d'assurer sa sécurité et compenser les inconvénients liés à son état de santé. Le PAI est un document écrit qui permet de préciser les adaptations à apporter à la vie de l'enfant ou de l'adolescent en collectivité (crèche, école, collège, lycée, centre de loisirs). Il peut concerner le temps scolaire mais aussi périscolaire. Le PAI concerne les enfants atteints de troubles de la santé tels que : pathologie chronique (asthme, par exemple), allergies, intolérance alimentaire. Cela ne concerne qu'un petit nombre d'enfants. Les PAI sont rédigés à l'école. Ils sont signés par le médecin scolaire ou médecin de la PMI en petite et moyenne section, le directeur de l'école et le Maire. En élémentaire les PAI sont affichés dans la salle des maîtres. Les médicaments associés aux PAI y sont également entreposés. 3 enfants sont concernés en élémentaire. En cas de professeur absent le remplaçant peut facilement trouver les informations nécessaires présentes dans le registre d'appel de la classe. Mme Ogès précise que les informations sur les PAI sont transmises aux intervenants des activités périscolaires. Mme Ogès demande que lui soient déclarées les prises éventuelles de « ventoline » au cours de la journée scolaire. En maternelle, la boîte contenant les PAI et les protocoles est avec la pharmacie de l'école dans la salle des ATSEM avec un affichage au-dessus des enfants concernés (à ce jour, 7 enfants concernés). Dans chaque classe, le même affichage avec les photos des enfants de la classe se trouve au niveau du bureau de l'enseignant. De plus, toutes les enseignantes et les ATSEM ont été formées à toutes les procédures qui peuvent se présenter en cas de PAI à appliquer. En cas d'absence d'un enseignant, un autre enseignant (ou une ATSEM) de l'école peut intervenir. Lorsqu'une classe quitte l'école pour une activité ou une sortie avec les enfants concernés par des PAI, les enseignantes prennent avec elles les pochettes des enfants contenant médicaments et protocole du PAI. Mme Catinot ne veut pas que les pochettes des PAI Ecole puissent quitter l'école sur les temps périscolaires avec un groupe au risque de ne pas être remis en place pour le temps

scolaire. Mme Catinot réitère sa demande que tous les médicaments des PAI soient doublés en maternelle et au centre de loisirs pour plus de sécurité. Le personnel habilité du périscolaire aura ainsi en charge lors de ces déplacements ses propres médicaments. Elle demande donc que le périscolaire en fasse la démarche auprès des familles. Un parent d'élève élu, en sa qualité de médecin, signale qu'il est tout à fait possible de doubler une ordonnance dans ces cas.

### **3) Temps périscolaire :**

Le retour des questionnaires fait apparaître une grande satisfaction des parents concernant l'offre d'activités périscolaires. Contrairement à ce que l'on peut entendre dans d'autres communes, la mise en place de ces nouvelles activités obtient l'adhésion d'une majorité de familles. Il est redemandé aux familles de faire en sorte que les enfants qui ont des activités sportives pendant les NAP, soient en tenue (survêtement et baskets).

Les enseignantes de maternelle signalent une meilleure prise en charge des groupes à 15h00 mais déplorent de ne toujours pas être informées des animateurs qui prendront en charge les groupes et des sites sur lesquels ils se rendent. Mme Ogès signale qu'elle fera parvenir une liste à l'école maternelle à la rentrée. Mme Catinot pourra ainsi l'afficher permettant ainsi aux adultes présents sur l'école (enseignants et ATSEM) de savoir où se trouvent les enfants. La même procédure peut s'appliquer en élémentaire.

### **4) Projets des écoles**

#### **Elémentaire**

- ✓ Intervention de la brigade départementale de délinquance juvénile le 18 novembre du CE1 au CM2. Cette coopération avec la gendarmerie est renouvelée depuis plusieurs années. Elle permet de mettre l'accent sur les valeurs civiques et de modifier le regard des enfants sur les personnes qui représentent l'autorité de l'état.
- ✓ Prévention routière ; Pour les CM2 : le 10 mars pour la partie pratique. / Pour les CM1 le 9 Mai pour la partie théorie et pratique.
- ✓ Formations aux gestes de premiers secours par le CESU pour les CM2. L'intervention aura lieu à l'école le lundi 7 mars. Le coût est pris en charge par la coopérative scolaire (300€)
- ✓ USEP : Athlétisme en juin pour tous.
- ✓ Sorties USEP/association sportive de la Croix Boissée : Cycle 3. La rencontre Kinball du mercredi 10 février à Vert le Petit a pu avoir lieu grâce à Mmes Le Doaré et Boullard qui ont accepté de remplacer Mr Fortant au dernier moment. Mr Fortant remercie Sullian pour avoir entraîné les enfants sur le temps de pause méridienne à la pratique de cette activité.  
Cycle 2 /Raid aventure le mercredi 18 mai après-midi.
- ✓ Initiation tennis pour les classes de CP et CE1 du 7 mars au 9 mai (7 séances le lundi). Une rencontre inter écoles se fera à Vert le Grand le 23 mai.
- ✓ Projet sport d'opposition avec club de judo pour les CE1 : Nous remercions le club de judo pour les actions que nous avons pu mener cette année ; Utilisation des locaux et projets pédagogiques en jeux d'opposition pour 3 classes.
- ✓ 1 rencontre avec la circonscription sera prévue en jeux collectifs le 17 mars à Vert le Grand pour les CE1 et le 22 mars à St Vrain pour les CP.
- ✓ Les premiers pas du CME ont eu lieu au 1<sup>er</sup> trimestre. Les enfants élus, représentants de tous les élèves de l'école ont commencé leur mandat au cours de représentations officielles. Nous leur souhaitons nos vœux de réussite dans leur mission et nous les assurons de notre soutien. Mr Josse apporte quelques précisions sur les sujets qui seront traités par le CME. De petites actions sont déjà entreprises comme pouvoir donner un nom au centre de Loisirs. Le début du CME est prometteur de belles réalisations sans doute. Mr Nicolas précise que 2 enfants issus du CME participent aux commissions des menus. La prochaine feuille des menus qui sera distribuée à tous fera mention d'un message rédigé par les enfants élus au Conseil municipal d'enfants. Mr Josse tient au courant l'école des discussions abordées en conseil par un compte-rendu.
- ✓ Remise de cadeaux CM2 et GS Vendredi 17 juin 14h
- ✓ Liaison maternelle/ élémentaire ; Les classes de Mr Fortant CE1 et Mme Catinot PS ont commencé à se rencontrer sur le projet de détournement d'objets. Une salle à manger sera réalisée par les enfants. Les grands aident les petits dans les activités de peinture, collage, assemblages. 5 à 6 séances seront nécessaires pour finaliser le projet.
- ✓ Projet de détournement ; Les interventions musicales avec intervenant du conservatoire de musique de Ballancourt se poursuivent. Les enfants travaillent l'écoute musicale et le chant. D'après des airs connus ils

essaient de créer un détournement de paroles ou de mélodies. Yves Martin souhaite trouver un lieu pour mettre en spectacle le travail réalisé. Ceci permettrait de marquer la finalité de ce travail de recherches musicales.

Ce projet de détournement est en train de se concrétiser dans les classes en arts plastiques par un travail de détournement d'œuvres artistiques, en littérature par l'étude de contes détournés et la réécriture de contes ou de poésies. Le travail réalisé sera exposé en fin d'année mais les modalités d'exposition ne sont pas encore arrêtées.

- ✓ Début des opérations AFFELNET : Dossier d'entrée en 6<sup>ème</sup> à partir du mois mars. Les parents sont invités à suivre scrupuleusement les informations transmises et le calendrier.

### Maternelle

Cette année, en plus de la mise en place des nouveaux programmes, l'école maternelle a dû réaliser le nouveau Projet d'Ecole 2015-2018.

Validé par l'IEN, il se présente sous cette forme :

- Besoin prioritaire n°1 : Réinvestir le vocabulaire étudié dans le langage courant

Réalisation par les enseignantes d'un support de langage sous forme de lutin à disposition des enfants qui est mis en place en petite section et qui suit l'enfant jusqu'à sa grande section. Des dictées à l'adulte régulières permettront d'exploiter ce vocabulaire.

Le travail avec le gros matériel de motricité de l'école fera appréhender des notions de topologie et verbaliser le vocabulaire spatial.

- Besoin prioritaire n°2 : Améliorer les comportements des enfants au sein de l'école.

Mise en place de jeux collectifs à règles, de jeux mathématiques inter classes, de jeux d'opposition avec un intervenant judo (Mr Emmanuel Huet) pour les 3 classes et mise en place du tableau de comportement (par couleur) dès la petite section afin d'uniformiser la procédure sur toutes les classes.

- Besoin prioritaire n°3 : Familiariser les enfants par l'observation à des formes d'expressions artistiques variées. (Projet commun avec l'école élémentaire)

Les classes de Mme Catinot et de Mr Fortant se rencontrent régulièrement pour mener un projet autour de la récupération. Les enseignants remercient les familles qui ont apporté divers objets nous permettant ainsi d'avoir des supports pour nos créations et qui nous aident avec la couture de certains objets. Les enseignants transmettront dans les cahiers les dates des autres rencontres afin que les enfants portent des vêtements adaptés. (16/03/2016 - 30/03/2016 - 13/04/2016 - 11/05/2016).

Les classes de MS et GS travaillent en liaison avec la classe de Mme Bernaud sur l'association d'images ou de photos coupées en morceaux, le détournement d'objets, de leur utilisation classique...

Cette année, il a été demandé aux écoles de s'inscrire dans un Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC).

L'école maternelle a choisi le thème de l'art du goût puisqu'elle participe tous les ans à la semaine du goût.

- Organisation d'ateliers de découverte guidés, activité de langage et manipulation (sentir, échanger autour des sensations)
- Observation lors d'un atelier (cuisine, atelier de goût et de l'odorat)
- Acquisition de vocabulaire spécifique (juteux, dur, mou...)

Cette année 2015-2016, a été travaillé plus spécifiquement la différence entre fruits et légumes d'automne. Les enseignantes remercient les familles qui ont donné de nombreux fruits et légumes provenant de leurs jardins et permettant aux enfants de belles découvertes.

## **5) Plan Vigipirate**

### **Sorties scolaires, voyages scolaires, manifestations (hors Ile-de-France)**

---

**Les voyages scolaires sont de nouveau autorisés.** La seule obligation pour les écoles et les EPLE est de signaler en amont ces voyages à l'autorité académique. En lien avec les préfets, l'autorité académique pourra interdire un voyage si les conditions de sécurité ne sont pas remplies.

**L'Île-de-France étant toujours en alerte attentat dans le cadre du plan Vigipirate, il est demandé aux classes voyageant dans cette zone d'éviter les lieux hautement touristiques.** Les équipes qui encadrent les élèves doivent également assurer une vigilance accrue lors de ce type de déplacement.

Les sorties scolaires occasionnelles (théâtre, sortie nature...) sont également de nouveau autorisées. Ces sorties ne nécessitent pas d'autorisations préalables auprès des autorités académiques.

Toute manifestation autorisée par la préfecture (salons, compétitions sportives...) est de fait accessible aux scolaires. Toute manifestation que l'éducation nationale souhaite organiser doit faire l'objet d'une autorisation préalable de la préfecture.

Afin d'assurer la sécurité des établissements suite aux attentats de l'année 2015, l'administration a décidé de faire procéder à 2 alertes incendies et 1 PPMS durant le premier trimestre de l'année scolaire ; un 2<sup>ème</sup> PPMS et un 3<sup>ème</sup> exercice d'alerte incendie auront lieu d'ici la fin de l'année. Les autorités municipales chargées du fonctionnement scolaire du 1<sup>er</sup> degré doivent également prendre en compte ce risque potentiel d'intrusion dans les établissements en menant une réflexion sur la sécurité.

## **6) Sorties scolaires**

### **Elémentaire**

Les sorties USEP Athlétisme se dérouleront le lundi 13 juin pour les classes de CP, CE1 et CE2 et le Jeudi 16 juin pour les classes de CM1, CE1/CM2 et CM1/CM2. Un projet de sortie au château de Fontainebleau est prévu pour les 4 classes de Cycle 3 le 30 mai.

### **Maternelle**

Dans le cadre de l'USEP, les petites sections se sont rendues à Cheptainville pour une rencontre gymnastique le lundi 15 février. Merci aux parents et grands-parents accompagnateurs.

Le lundi 11 avril 2016 les 3 classes de l'école se rendront au stade Bobin pour une rencontre d'athlétisme, elles feront un pique-nique ensemble sur place.

Le jeudi 19 mai 2016 les classes de Mme Badoux et Mme Mimouni se rendront dans la forêt de la Roche Turpin à Fontenay les Briis pour une activité d'orientation. Les enfants feront un pique-nique sur place fourni par les familles. Les modalités de chaque sortie et la demande de parents accompagnateurs seront gérées par chaque enseignant et transmises par le cahier de liaison.

Une sortie au zoo de Thoiry est prévue le lundi 6 Juin 2016. Le montant de la sortie s'élevant à 1336 €, une demande de participation aux familles et aux parents accompagnateurs sera faite. Le reste sera totalement pris en charge par la coopérative scolaire de la maternelle. Le transport avec 2 bus sera normalement pris en charge par la commune et nous la remercions à l'avance.

## **7) Fête des écoles**

La réunion de préparation à la fête du jeudi 14 janvier 2016 à 18h30 a permis de mettre en place un début d'organisation. Nous remercions toutes les personnes présentes à cette réunion et toutes celles qui ont accepté de prendre en charge une activité.

La fête est fixée au vendredi 24 juin 2016 à partir de 18h. Des stands de jeux seront ouverts jusque 20h puis la soirée pourra se poursuivre par un repas partagé très convivial. A ce jour il manque encore quelques personnes pour mettre en place certains jeux. Les personnes qui le souhaitent peuvent encore s'inscrire en consultant les tableaux affichés aux portes d'entrée des écoles. Une relance sera faite par le biais des cahiers de liaisons.

Mme Catinot précise que les personnes qui prennent en charge les stands peuvent venir chercher auprès des écoles du matériel pour les décorer (crépon...)

## **8) Entretien des locaux : Toilettes**

Le problème du ménage dans les toilettes a été soulevé en conseil d'école en février 2015. Depuis ce jour il n'y a pas eu de changement

Le ménage est toujours fait tous les jours par 2 personnes de la société ANTES qui a en charge le nettoyage des deux écoles maternelle et élémentaire. Mr Fritz présentait il y a un an un rapport de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement de 2007 sur l'hygiène dans les écoles. Mr Millet fait relecture d'une partie des conclusions de ce rapport.

*« Page 32 : L'éducation au respect du bien public comme les locaux mis à disposition des élèves fait partie des responsabilités de l'éducation nationale et participe à l'acquisition des valeurs de citoyenneté prévue dans le socle commun. Les services de l'éducation nationale ont pris conscience de l'intérêt éducatif de cette question car le respect de l'enfant se manifeste aussi par son attitude dans les toilettes.*

*Page 32 : Les parents, premiers éducateurs des enfants, doivent aussi participer à cet effort. La question de la parentalité n'est pas absente quand il s'agit de la propreté des enfants et de leur respect des équipements publics. Il est primordial que ces derniers soient impliqués car ils sont les premiers éducateurs : leur intervention et leur réaction en cas de problèmes doivent être fortes vis-à-vis de leurs enfants en cas d'incident. Les mêmes règles doivent s'exercer pour l'enfant, à l'école comme chez lui.*

Page 33 : *Le nombre de nettoyages journaliers est très différent d'une commune à l'autre, toutefois il apparaît qu'un nettoyage quotidien est très insuffisant et les communes sont appelées à y réfléchir.*

Page 34 : *Par ailleurs deux professeurs de médecine ont relevé la fréquence de problèmes urinaires chez les filles en période scolaire. Ils l'expliquent en partie par l'état déplorable des toilettes qui incite les élèves à se retenir. »*

Pour bien faire, le rapport précise qu'il faudrait **un nettoyage 2 fois par jour** en raison de la forte fréquentation des locaux durant la journée. Aujourd'hui les parents d'élèves attendent de la municipalité une réponse définitive sur les solutions à apporter. Les parents souhaitent qu'une étude soit faite pour rechercher une solution au plus vite. Mr Nicolas confirme qu'à ce jour il n'est pas prévu de modifier ce qui existe déjà. Le conseil d'école est d'accord pour dire qu'il y a une responsabilité partagée. Des solutions sont envisageables sur le plan éducatif. Parents, enseignants doivent y travailler. La municipalité doit de son côté réfléchir sur la manière dont l'aspect sanitaire des locaux est géré.

Le conseil municipal d'enfants pourrait-il se saisir de la question et proposer des actions pour résoudre ce problème ?

### **9) Travaux-ménage**

Nous remercions la municipalité pour l'important investissement financier qui a été réalisé pour la rénovation de toutes les huisseries et fenêtres de tout l'établissement. Les travaux ont redonné un sérieux coup de jeune au bâtiment.

Mme Catinot demande l'installation d'une vanne d'arrêt d'eau accessible aux adultes dans la salle d'eau de la maternelle afin de pouvoir couper l'eau lorsque l'un des robinets à déclenchement automatique ne s'arrête pas. Cela permettrait de ne pas gaspiller des litres d'eau jusqu'à l'arrivée d'un professionnel. Alors que nous essayons d'éduquer nos élèves aux problèmes du gaspillage de l'eau et du papier, cette installation est indispensable.

Mme Catinot demande aussi aux services des espaces verts de bien vouloir mettre à niveau la pelouse dans la cour autour des jeux en rajoutant de la terre car il y a beaucoup de « trous » qui se transforment en patageoires.

Une demande est faite par l'ensemble des enseignants afin que le local de sport réservé à l'école dans le gymnase ne soit pas utilisé par d'autres associations, afin de pouvoir retrouver facilement le matériel rangé d'une séance à l'autre.

Les enseignants en général soulèvent le fait que les tables ne sont pas toujours bien rincées par la société d'entretien et que le ménage n'est pas fait à fond. Ils sont conscients que 2 personnes pour tout le groupe scolaire ne semble pas suffisant pour que les locaux soient impeccables. Cette information doit être relayée afin que la société s'adapte à la taille des locaux. De plus, Mme Catinot insiste sur le fait que lorsqu'un cas de contagion important dans l'une des classes a été signalé à la mairie, il faut que la société soit informée dans la journée afin qu'une désinfection complète de la classe soit faite le soir même.

**Date du prochain conseil d'école : Jeudi 16 juin 2016 à 18h30**

**Présidents de séance :** Mme Catinot  
Directrice de la maternelle

Mr Fortant  
Directeur de l'élémentaire

**Secrétaires de séance :** Mme Catinot et Mr Fortant

Compte-rendu soumis à la relecture des parents d'élèves : Mme Stupnicki, Mr Millet